

Les métiers de la cohésion sociale

Déclaration du groupe Familles

L'invisibilité des travailleurs des métiers du lien méritait un nouveau rapport, un nouvel avis, pour maintenir le projecteur sur ces personnes, très majoritairement des femmes, qui interviennent au quotidien au profit des familles à tous les âges de la vie. Certains de leurs champs d'actions, comme la protection de l'enfance et de la jeunesse, l'intervention auprès des personnes âgées, sans-abris, des personnes en situation de handicap et bien sûr de leurs proches aidants, et certaines professions sont bien identifiées par le grand public (assistant de service social, éducateur spécialisé). Mais la diversité des métiers est toujours mal connue et participe de la méconnaissance et de la non-reconnaissance du travail social et de sa complexité à l'appréhender dans sa globalité. Le groupe Familles souhaite porter l'attention sur les mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs, les aides à domicile, les médiateurs familiaux, les mandataires ad hoc, les assistants parentaux : les nommer contribue à sortir de l'ombre ces métiers essentiels.

Parmi les 20 préconisations pour y parvenir, le groupe Familles en retient particulièrement trois.

La première concerne les réponses urgentes à apporter à la pénurie des personnels. Le réinvestissement et la revalorisation salariale sont un préalable indispensable pour l'attractivité des métiers de la cohésion et pour stopper la concurrence qui agit au sein du secteur entre les organisations employeuses. La mesure dite du Ségur 2 d'augmentation de 183 € nets mensuels montre bien -s'il en était besoin- que face à la très grande diversité des métiers de la cohésion sociale, il reste encore du chemin à parcourir pour que l'effectivité de cette mesure puisse s'appliquer dans son entièreté pour les personnels des fonctions supports mais aussi pour les personnels intervenant par exemple dans la politique publique du soutien à la parentalité.

La préconisation appelant à l'association réelle et non pas seulement formelle des familles et des usagers dans le fonctionnement des services et établissements sociaux et médico-sociaux est une mesure de nature à redonner du sens à l'intervention des personnels.

Enfin, le pilotage à vue avec une incertitude sur les moyens alloués d'une année sur l'autre pour l'accompagnement des personnes vulnérables n'est plus soutenable face à la montée des besoins notamment liée à la démographie. Une visibilité renforcée sur les besoins et les moyens de manière prospective nécessite la discussion au Parlement d'une loi de programmation pluriannuelle.

Le groupe Familles a voté l'avis.